



## Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 cfdt.sncf@wanadoo.fr

Paris, le 22 décembre 2003

### **Salaires 2003 : Une négociation attendue ... ... depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année - Déclaration de la CFDT -**

L'année 2003 est sur le point de s'achever pour les cheminots sans aucune augmentation de leurs salaires. L'INSEE annonce sur les douze derniers mois, une inflation de l'ordre de 2,3%. Les cheminots réclament de l'entreprise une augmentation salariale qui corrige cette perte de pouvoir d'achats.

Dans un environnement économique difficile pour les transports, la SNCF doit supporter une hausse des péages considérables qui grèvent les comptes de l'entreprise. Mais, il serait insupportable que les salariés de la SNCF subissent seuls cette dégradation.

Aussi, à l'heure des bilans, le compte n'y est pas! Face aux efforts consentis durant l'année 2003 par la mise en œuvre des plans STARTER et Fret (auquel il faut ajouter les restructurations permanentes liées à la recherche de productivité), les cheminots attendent une juste répercussion sur leur bulletin de salaire. Ce ne sont pas les gratifications individuelles du type GIR ou GEXCI totalement inéquitables qui peuvent constituer pour l'année 2003 une réponse cohérente à la question des salaires.

La CFDT continue de revendiquer :

- des augmentations uniformes, plutôt que des augmentations générales en pourcentage qui pèjorent les bas revenus.
- un salaire d'embauche à 1 220 euros nets mensuels.
- une augmentation immédiate de 125 euros mensuels pour tous.
- un effort prioritaire en faveur des bas salaires et basses pensions, comme nous le soutenons à l'échelle interprofessionnelle.
- l'intégration de l'indemnité de résidence dans le traitement.

Pour tous ceux qui assurent la continuité du service public ferroviaire, nous continuons d'exiger :

- la majoration des primes et allocations de nuit sur la base d'un taux unique de 4,60 euros.
- la majoration des primes et allocations des samedis, dimanches et fêtes sur la base d'un taux unique de 8 euros.

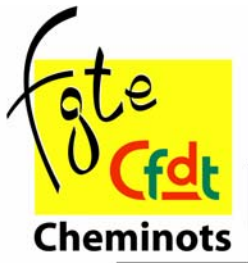
Pour la CFDT, ces augmentations doivent s'appliquer à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Concernant les retraites : il est temps que s'ouvre, dans le cadre de la négociation salariale annuelle, une négociation complémentaire, afin d'examiner les dispositions relatives à l'impact sur les pensions de la politique salariale menée par l'entreprise depuis plusieurs années.

Cette négociation devait avoir pour objet de mesurer les effets GVT, ainsi que les évolutions des primes de travail sur les pensions.

Nous vous rappelons que nous attendons à cet effet le comparatif sur 5 ans et 10 ans auquel vous vous étiez engagé le 20 novembre 2002.

Pour ce qui concerne l'année 2004, la CFDT exige la mise en place d'un calendrier de rencontres destinées à la revalorisation des salaires.



## Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

(Fédération Générale des Transports et de l'Équipement)

168, rue La Fayette - 75010 - PARIS

Tél. : 01 53 35 00 30 - Fax : 01 53 35 00 31 [cfdt-sncf@wanadoo.fr](mailto:cfdt-sncf@wanadoo.fr)

# Communiqué de presse n° 15/03

## Salaires 2003 : rendez-vous manqué

La Direction de la SNCF a rencontré les organisations syndicales le lundi 22 décembre 2003 pour un « rendez-vous salarial ».

Monsieur IZARD a ouvert la réunion en brossant un tableau très noir de la situation économique de l'entreprise.

Il a rappelé que l'équilibre « était rompu dès fin juin, sans possibilité de rétablissement des comptes de l'entreprise en fin d'année.

Il a conclu par un propos très laconique : « **il n'y a pas de propositions à faire pour 2003** ».

Cette absence de propositions est un coup dur porté aux bas revenus et aux pensions qui subissent, une fois de plus, un recul de leur pouvoir d'achat.

Ce rendez-vous manqué est aussi un coup d'arrêt pour le dialogue social tant réclamé par la SNCF et les pouvoirs publics.

La CFDT considère que l'entreprise devra assumer le risque qu'elle prend en renvoyant les organisations syndicales les mains vides.

La CFDT attend un signe fort de la SNCF lors de la prochaine rencontre salariale programmée dans les premiers jours de janvier 2004.

(Paris, le 23 décembre 2003 – 12 heures 30)